



Assemblée générale des actionnaires

17 AVRIL 2025 - PARIS

Avertissement

Cette présentation peut contenir des objectifs et des informations de nature prospective concernant la situation financière, les résultats opérationnels, les activités et la stratégie de développement de VINCI.

Ces objectifs et informations sont fondés sur des hypothèses qui peuvent s'avérer inexactes et sont dépendantes de facteurs de risques et d'incertitudes importants. Ces informations n'ont de valeur qu'au jour de leur formulation et VINCI n'assume aucune obligation de mise à jour ou de révision des objectifs due à des informations nouvelles ou à des événements futurs ou autres, sous réserve de la réglementation applicable.

Des informations supplémentaires sur des facteurs qui pourraient avoir un effet sur les résultats financiers de VINCI sont contenues dans les documents déposés par le Groupe auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et disponibles sur le site Internet du Groupe www.vinci.com ou sur simple demande au siège de la société.



Xavier Huillard

Président-directeur général de VINCI



Ordre du jour

Ordre du jour

Partie ordinaire

- Approbation des comptes consolidés et sociaux 2024 et affectation du résultat
- Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Yannick Assouad et nomination de M. Pierre Anjolras et de Mmes Karla Bertocco Trindade et María Victoria Zingoni en qualité d'administrateurs
- Renouvellement de PricewaterhouseCoopers Audit et nomination de Ernst & Young Audit en qualité de commissaires aux comptes titulaires en charge de la certification des comptes
- Nomination de Ernst & Young Audit en qualité de commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité
- Renouvellement de la délégation de pouvoirs au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions
- Approbation des politiques de rémunération des membres du Conseil d'administration et des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et non exécutifs / Approbation du rapport sur les rémunérations et des éléments de la rémunération versée en 2024 ou attribuée au titre de 2024 à M. Xavier Huillard

Ordre du jour

Partie extraordinaire

- Autorisation de réduire le capital social par l'annulation d'actions auto détenues
- Délégation pour augmenter le capital social par incorporation de réserves
- Délégation pour émettre des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription
- Délégations pour émettre, par offres au public, des valeurs mobilières représentatives de créances et donnant accès à des titres de capital à émettre par la Société ou ses filiales ou à des titres existants d'une participation de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription
- Autorisation pour augmenter le nombre de titres en cas de demandes excédentaires
- Délégation pour émettre des actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres consentis à la Société
- Délégations pour procéder à des augmentations de capital réservées au profit des salariés du Groupe en France et à l'étranger avec suppression du droit préférentiel de souscription
- Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes en faveur des salariés du Groupe

Déroulé

- | | | | |
|----------|--|----------|--|
| 1 | Le film de l'année 2024 | 5 | Gouvernance |
| 2 | Faits marquants et performances financières en 2024 | 6 | Rapports des commissaires aux comptes |
| 3 | Perspectives | 7 | Séance de questions |
| 4 | Performance environnementale en 2024 | 8 | Vote des résolutions |

1

Le film de l'année 2024



2

Faits marquants et
performances financières en 2024

Faits marquants 2024

-  Niveau record de cash-flow libre
- Hausse du chiffre d'affaires et des résultats

 **VINCI Autoroutes** : trafic stable au global malgré les actions de blocage des agriculteurs au S1 2024

 **VINCI Airports** : nombre de passagers en hausse – Crise du covid désormais derrière nous

 **VINCI Highways** : renforcement de la présence à l'international

 **VINCI Energies** : hausse du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle

 **Cobra IS** : chiffre d'affaires et marge opérationnelle en hausse

 **VINCI Construction** : légère croissance du chiffre d'affaires et nouvelle amélioration de la marge opérationnelle

 Augmentation de la part de l'international, qui représente désormais plus de la moitié du résultat net du Groupe

 Activité M&A importante, principalement dans les concessions

 Perspectives 2025 : nouvelle hausse attendue du chiffre d'affaires et des résultats, hors impact de l'alourdissement de la fiscalité en France

Chiffres clés du Groupe en 2024

(en millions d'euros)



CHIFFRE
D'AFFAIRES

71 623

+ 4 %

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
SUR ACTIVITÉ

8 997

+ 8 %

RÉSULTAT
NET

4 863

+ 3 %

CASH-FLOW
LIBRE

6 808

+ 3 %

ENDETTEMENT
FINANCIER NET

- 20 415

Augmentation
de **4 289**

Δ 2024/2023

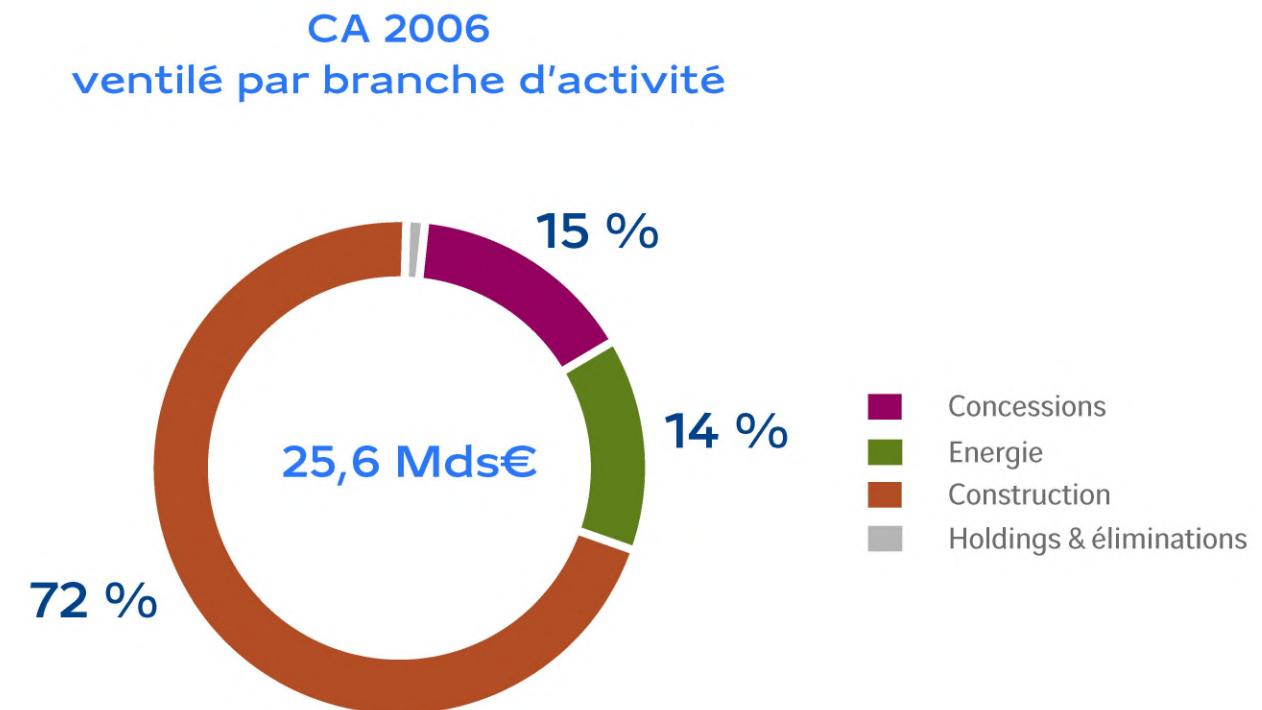
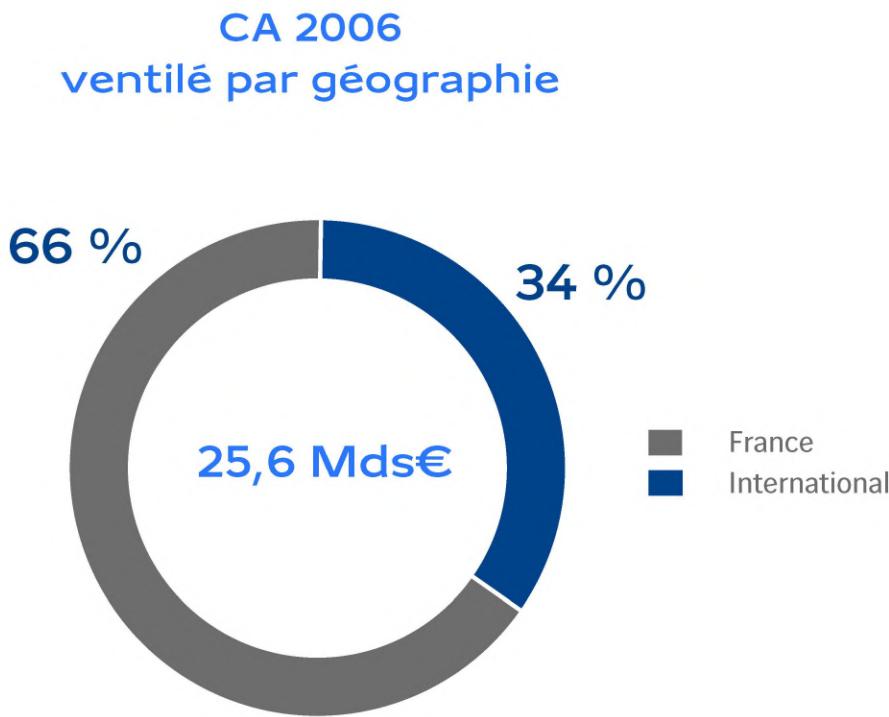
Δ 2024/2023
(hors TEITLD*)

5 147

+ 9 %

vs. 31 décembre 2023

En 2006, un chiffre d'affaires réalisé principalement en France par la branche construction



Les mégatendances mondiales soutiennent les activités du Groupe

MARCHÉS CLÉS SOUS-JACENTS DU GROUPE



Transition énergétique

- Énergie renouvelable
- Centrales nucléaires
- Lignes de transmission et distribution

- Réseaux électriques intelligents
- Stockage de l'électricité
- Efficacité énergétique (industrie, bâtiments)

Mobilité

- Aéroports
- Routes & rails
- Mobilité bas carbone

- e-mobilité
- Systèmes de gestion du trafic & des tunnels
- Collecte électronique de péages

Urbanisation

- Résidentiel & non-résidentiel
- Régénération urbaine
- Infrastructures de transport en commun

- Solutions de chauffage & de refroidissement
- Villes intelligentes
- Eclairage public

Révolution digitale / IA

- Datacenters
- 5G
- Services dématérialisés (*cloud*)

- Fibre & infrastructures Telecom
- Automatisation & robotisation
- Analyse de données, *business apps*

Transition environnementale

- Résilience des infrastructures au changement climatique
- Solutions de décarbonation

- Infrastructures de gestion des eaux
- Renaturation
- Recyclage des matériaux

Souveraineté

- Défense : infrastructures, bâtiments, systèmes
- Souveraineté énergétique

- Cybersécurité
- Relocalisation industrielle de proximité

Permettant une plus grande internationalisation et diversification des activités

CA 2006 ventilé par géographie



CA 2024 ventilé par géographie

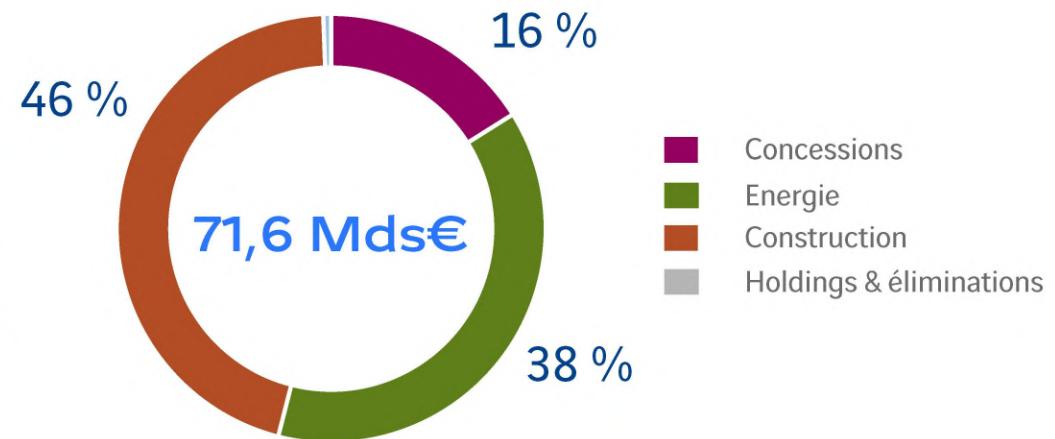


France
International

CA 2006 ventilé par branche d'activité

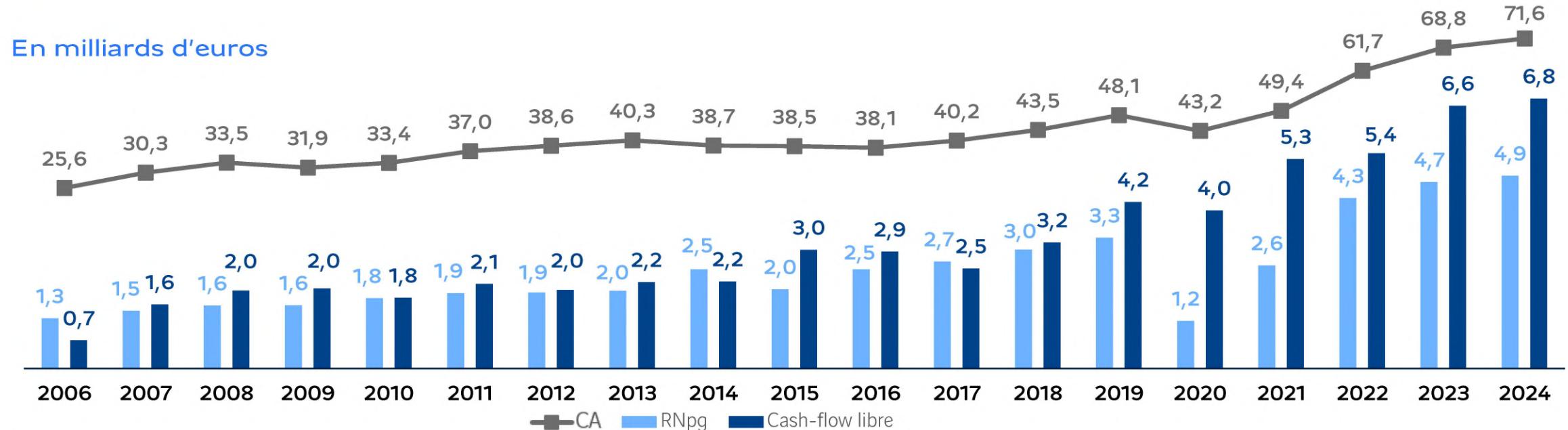


CA 2024 ventilé par branche d'activité



Concessions
Energie
Construction
Holdings & éliminations

Génération récurrente et importante de cash-flow libre



FCF yield *	4 %	6 %	10 %	12 %	9 %	10 %	10 %	9 %	7 %	9 %	8 %	6 %	7 %	8 %	8 %	10 %	10 %	11 %	11 %
-------------	-----	-----	------	------	-----	------	------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------	------	------	------

Cash-flow libre cumulé 2006-2024 : 61 Mds€

CA
TCAM** 18 ans
+ 6 %

RNpg
TCAM 18 ans
+ 8 %

Cash-flow libre
TCAM 18 ans
+ 13 %

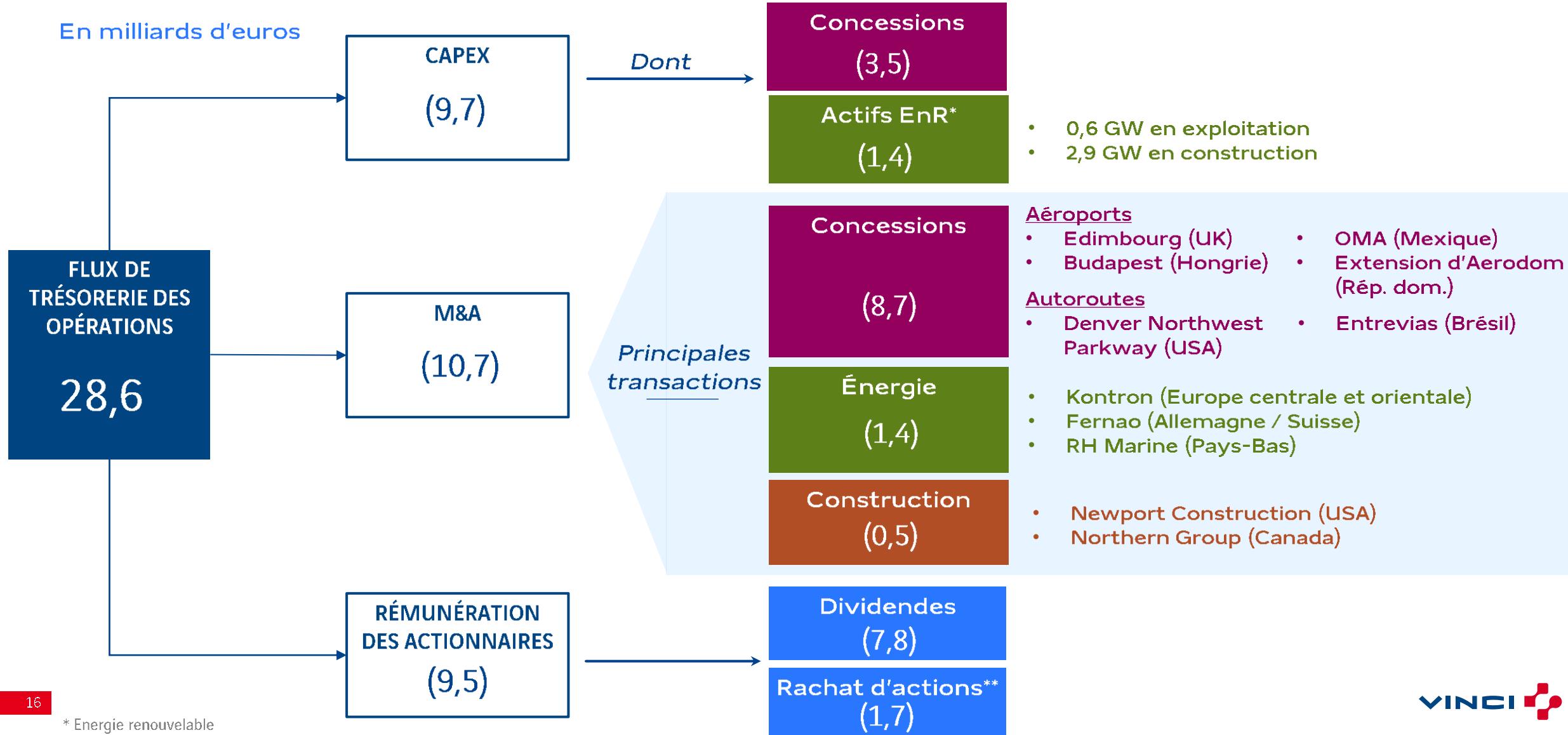
* Cash-flow libre de l'année N divisé par la capitalisation boursière moyenne de l'année N

** Taux de croissance annuel moyen

Exécution de la stratégie d'allocation du capital

Synthèse des 3 dernières années (2022-2024)

En milliards d'euros





Christian Labeyrie

Directeur général adjoint et directeur financier



VINCI Autoroutes en 2024

Chiffre d'affaires

6,6 Mds€ Δ 2024/2023 + 4 %

Résultat opérationnel sur activité

3,3 Mds€*

Effectif en fin d'année

~5 400

Variation du trafic

Δ 2024/2023 **stable**

dont :

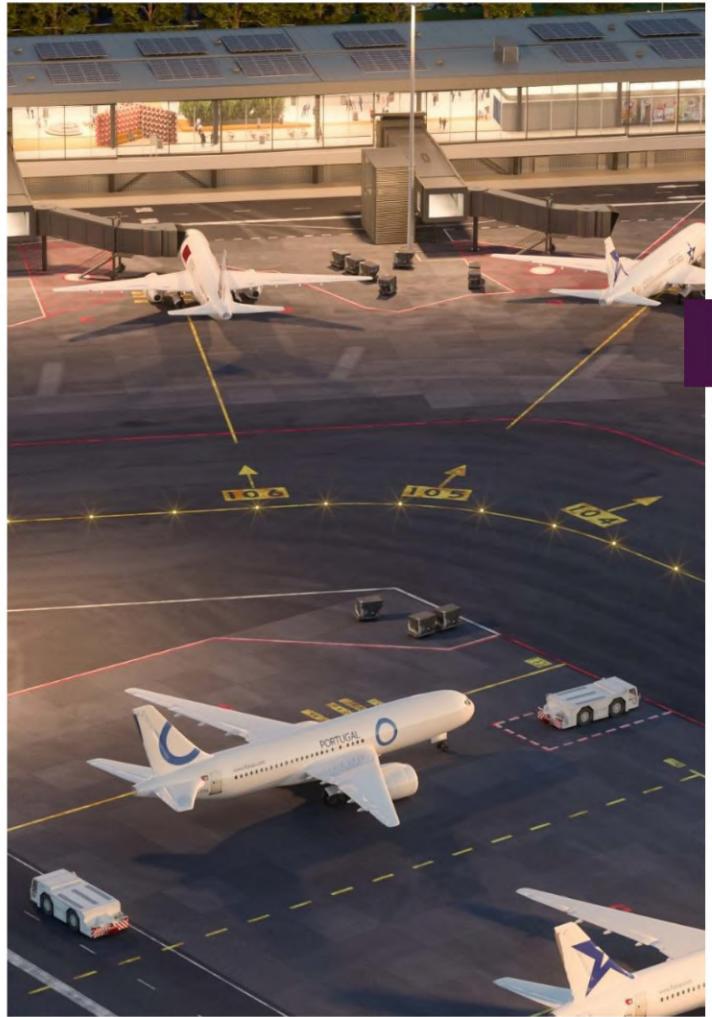


+ 0,1 %



- 0,8 %

* 3,5 Mds€ hors TEITLD, i.e. la nouvelle taxe sur les infrastructures de transport longue-distance en France (en 2024, impact négatif sur les résultats de 284 M€)



VINCI Airports en 2024

Chiffre d'affaires

4,5 Mds€ Δ 2024/2023 + 15 %

Résultat opérationnel sur activité

2,3 Mds€

Effectif en fin d'année

~12 500

Trafic passagers de VINCI Airports en 2024

Total

Δ 2024/2023
Δ 2024/2019

318 M
+ 8 %
+ 4 %



Portugal
69 M
+ 4 %



Royaume-Uni
66 M
+ 7 %



Japon
49 M
+ 19 %



Mexique
27 M
- 1 %



France
19 M
+ 5 %



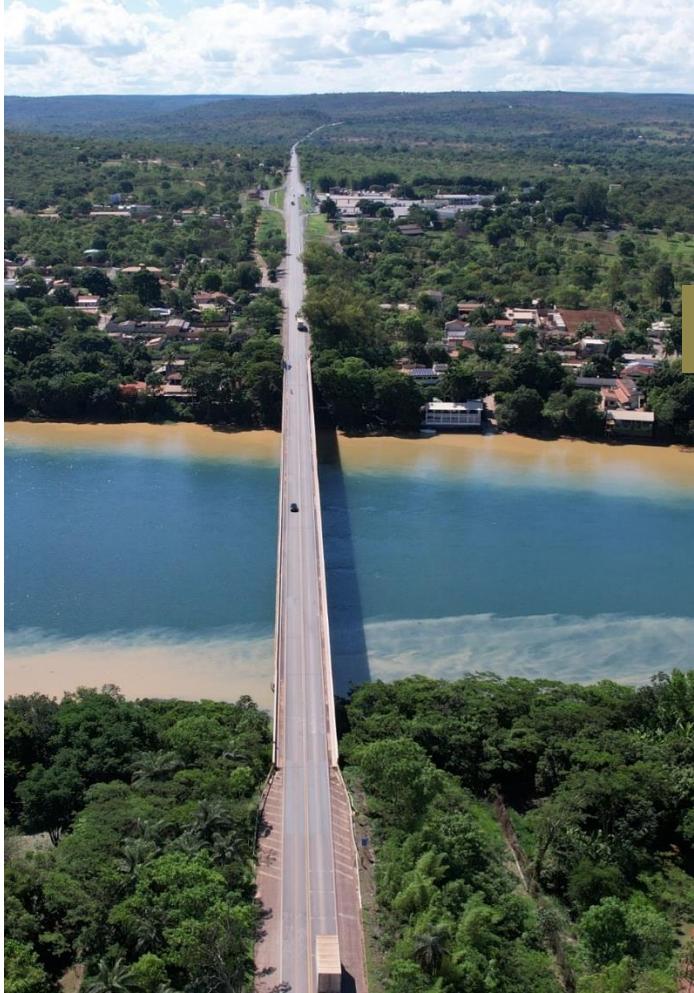
Hongrie
18 M
+ 19 %



Serbie
8 M
+ 5 %



République dominicaine
7 M
+ 4 %



VINCI Highways et autres concessions en 2024

Chiffre d'affaires

540 M€ Δ 2024/2023 - 18 %
Dont VINCI Highways **+ 15 %**

Résultat opérationnel sur activité

90 M€

Effectif en fin d'année

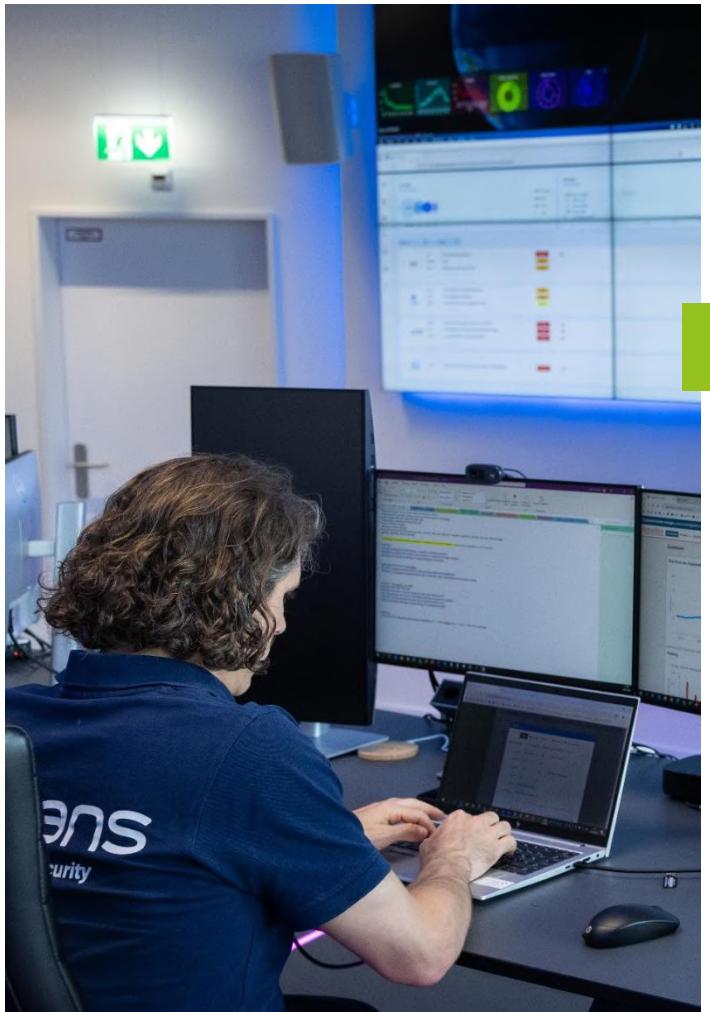
~2 500

Acquisitions finalisées en 2024

- ✓ **Denver Northwest Parkway** : concessionnaire pour 83 ans d'une section du périphérique de Denver, Colorado (**USA**)

Autres développements récents

- ✓ Attribution du contrat de **concession** pour 30 ans de l'**autoroute BR-040**, longue de près de 600 km, reliant Belo Horizonte (Etat du Minas Gerais) à Cristalina (Etat de Goiás) au **Brésil**. Début des opérations le 10 mars 2025
- ✓ **Mise en service de la D4 en République tchèque** – première autoroute sous PPP implantée dans le pays – après 4 ans de travaux réalisés par VINCI Construction. Le contrat court jusqu'en 2049



VINCI Energies en 2024

Chiffre d'affaires

20,4 Mds€ △ 2024/2023 + 5 %

donc

France : + 2 %

International : + 8 %

Résultat opérationnel sur activité

1,5 Md€ 7,2 % du CA

Effectif en fin d'année

~102 600

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

France

41 %

International

59 %

Répartition du chiffre d'affaires par ligne de métiers

ICT*

18 %

Infrastructure

Building Solutions

28 %

Industrie

31 %

* Information, Communication, Technologies



Cobra IS en 2024

Chiffre d'affaires

7,1 Mds€ Δ 2024/2023 + 9 %

dont | Espagne : + 13 %
Hors Espagne : + 7 %

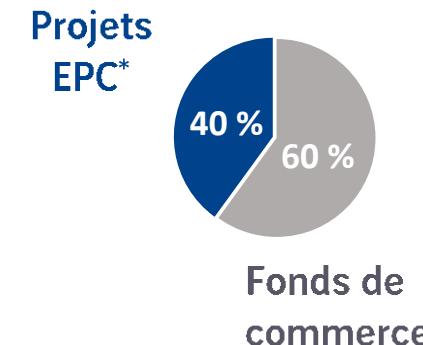
Résultat opérationnel sur activité

0,6 Md€ 7,8 % du CA

Effectif en fin d'année

~42 400

Répartition du CA par type de contrat



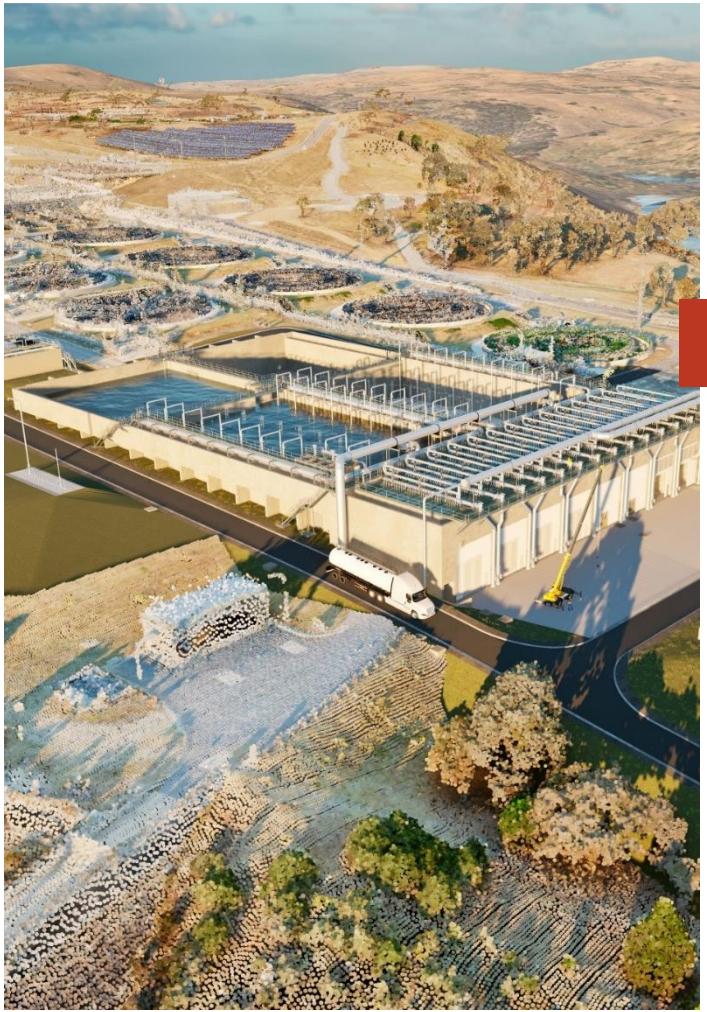
* Engineering, Procurement and Construction

** Au 31 décembre 2024

Portefeuille d'actifs d'énergie renouvelable**

0,6 GW
en exploitation

2,9 GW
en construction



VINCI Construction en 2024

Chiffre d'affaires

31,8 Mds€ Δ 2024/2023 + 1 %

dont | France : + 2 %
International : stable

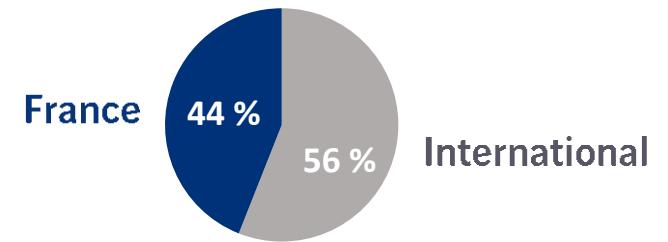
Résultat opérationnel sur activité

1,3 Md€ 4,1 % du CA

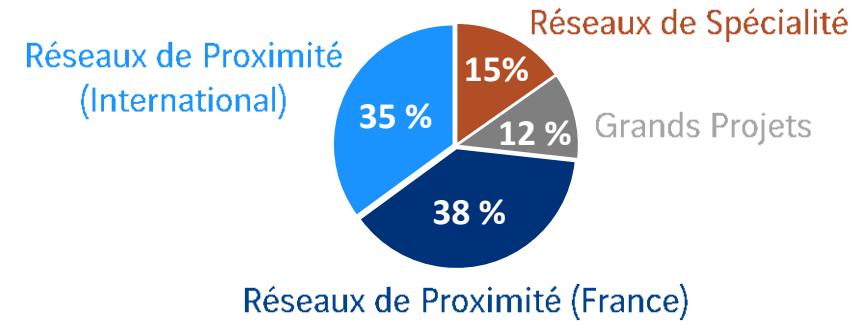
Effectif en fin d'année

~117 400

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique



Répartition du chiffre d'affaires par sous-division





VINCI Immobilier en 2024

Chiffre d'affaires

1,1 Md€ △ 2024/2023 - 7 %

Résultat opérationnel courant

- 40 M€

Effectif en fin d'année

~1 300

Nombre de réservations de logements (France)

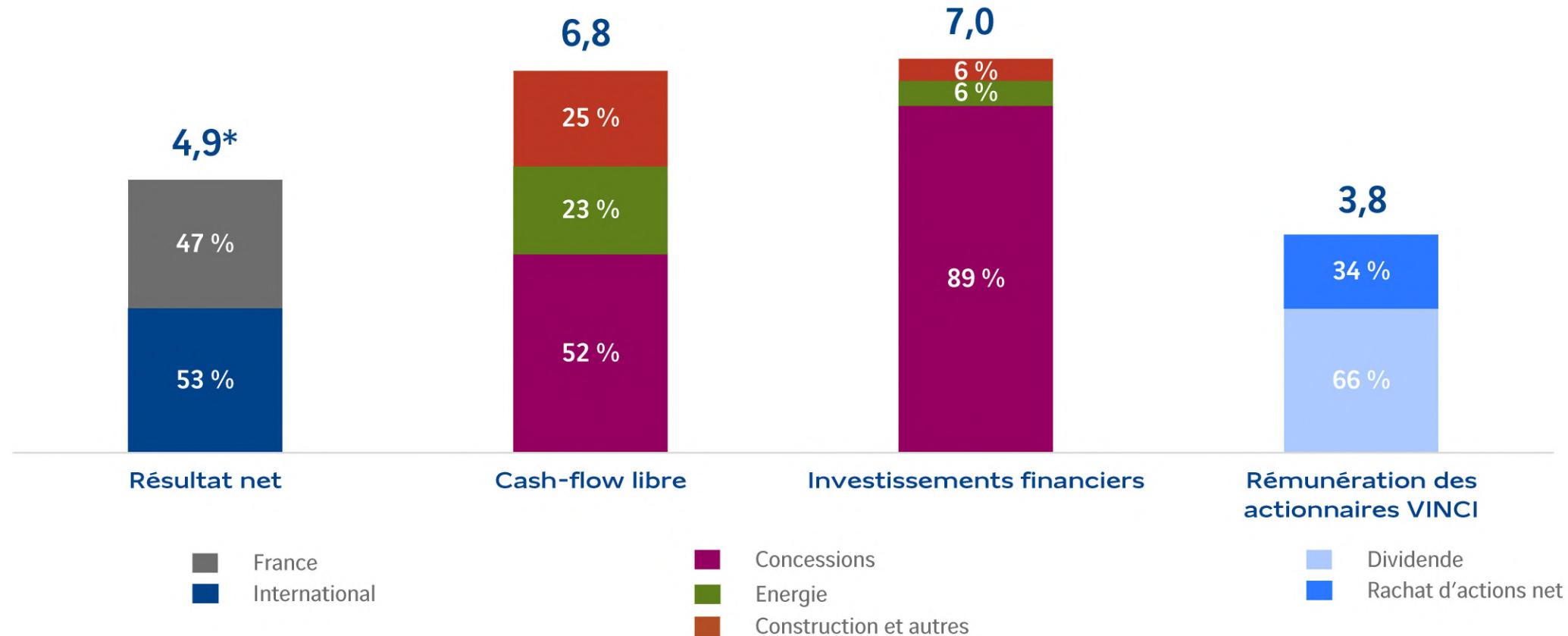
4 816 + 14 %

Nombre de résidences gérées

	Seniors	Étudiantes	Coliving
En exploitation	39	17	1
En construction	7	6	2
Total	46	23	3

Principaux éléments financiers en 2024

En milliards d'euros



Hausse de l'endettement financier net en 2024 à 20,4 Mds€ (+ 4,3 Mds€)

Politique financière

Haut niveau de liquidité

19,6 Mds€

6,5

31 Dec. 2024

13,1

31 Dec. 2024

Trésorerie nette

Lignes de crédit bancaires non utilisées

Solide notation de crédit long terme

S&P Global
Ratings

A- Perspective stable

Confirmée en juillet 2024

Moody's

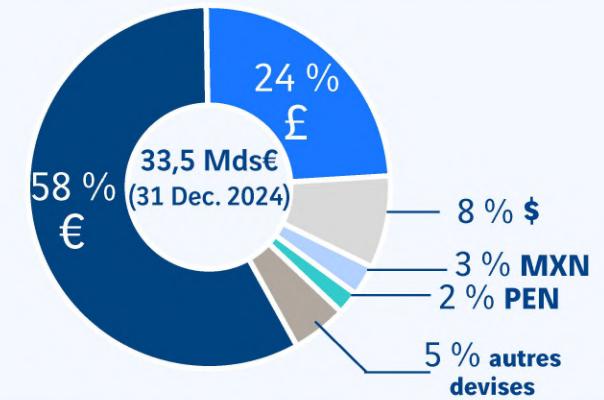
A3 Perspective stable

Confirmée en juin 2024

Evolution du coût moyen de la dette financière brute



Répartition de la dette financière brute par devise





3

Perspectives

Perspectives 2025

CONCESSIONS



ÉNERGIE



CONSTRUCTION



VINCI Autoroutes

- Trafic en légère hausse par rapport à 2024

VINCI Airports

- Nouvelle croissance annuelle du trafic passagers, mais d'une ampleur sans doute moindre qu'en 2024 (+ 8,5 % vs 2023)

VINCI Energies

- Croissance du chiffre d'affaires du même ordre qu'en 2024
- A minima, maintien de la marge opérationnelle (7,2 %)

Cobra IS

- Chiffre d'affaires d'au moins 7,5 Mds€
- Consolidation de son haut niveau de marge opérationnelle (7,8 %)

Production d'énergie renouvelable

- Capacité totale, en exploitation ou en construction, d'environ 5 GW fin 2025 (environ + 1,5 GW vs fin 2024)

- Hors évènements exceptionnels, le Groupe envisage pour 2025 une nouvelle hausse de son chiffre d'affaires et de ses résultats, avant l'impact de l'alourdissement de la fiscalité des sociétés en France *

* Le budget 2025 de la France prévoit une augmentation ponctuelle du taux d'imposition des sociétés. En première approche, l'impact de cette mesure sur le résultat net 2025 de VINCI est une charge supplémentaire estimée à environ 400 millions d'euros, qui serait décaissée sur l'exercice.

Dividende

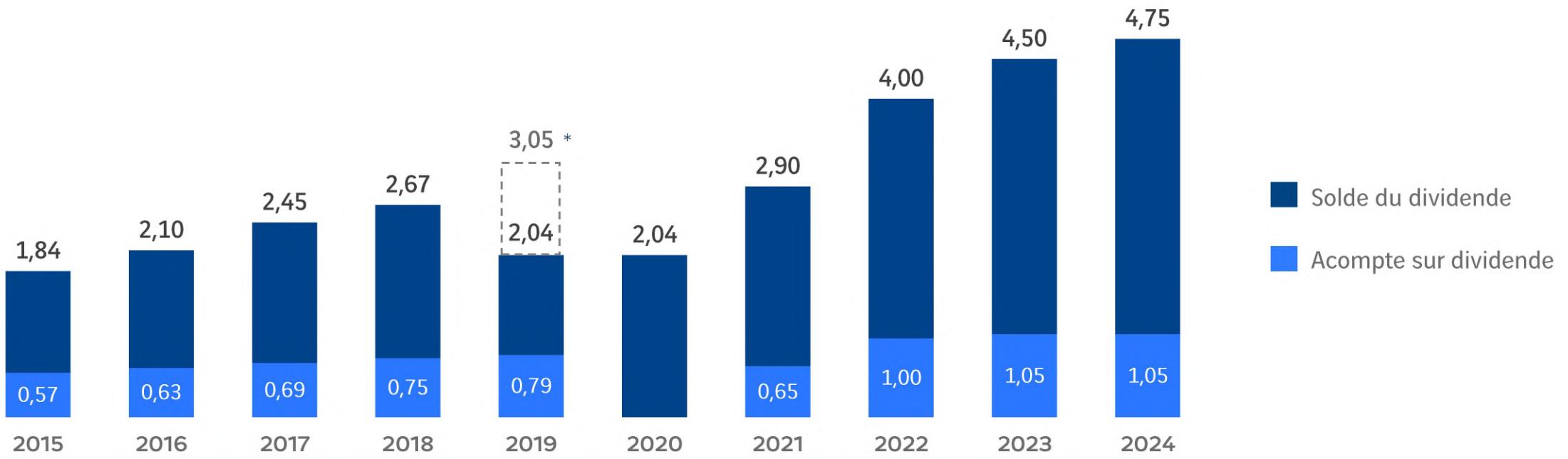
Dividende au titre de 2024
(en numéraire)

4,75 €
par action

22 avril 2025 Détachement du coupon

24 avril 2025 Paiement du solde

Soit un solde de 3,70 € après l'acompte
de 1,05 € payé en octobre 2024



Dividende par action depuis 2015 (en euros)

* Le dividende proposé initialement au titre de 2019 en février 2020 était de 3,05 € par action : il a été finalement réduit à 2,04 € par action au printemps 2020 à cause de la pandémie de Covid-19





4



Performance environnementale 2024



Isabelle Spiegel

Directrice de l'environnement de VINCI



ŒUVRER POUR UN MONDE DURABLE



Agir pour
le climat



Optimiser les ressources
grâce à l'économie circulaire



Préserver les
milieux naturels

Prix de l'Environnement VINCI 2024

998
solutions
environnementales
à impact positif



environnement.vinci.com





Agir pour le climat



Atténuation Prix bâtiment



Volucia



Atténuation Prix mobilité



ATLoS Logistique
autonome



Prix adaptation



Analyse avancée
pour la prévention
des risques
d'incendie de forêt



Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire



Prix nouveaux matériaux



Ogéo : une
révolution dans le
monde des granulats



Prix revalorisation



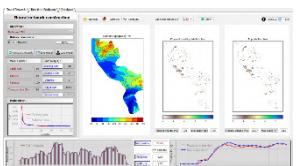
POPI : plan
d'optimisation
immobilière (Gabarit)



Préserver les milieux naturels



Prix du jury



CaledonIA



Prix du jury



WiseBMS, l'IA au service
des économies d'énergie
dans les bâtiments



Eau Prix efficacité



Uxel'eau
Solutions



Eau Prix réutilisation



REUT par VINCI



Prix renaturation



Restaurer les
herbiers marins :
carbone bleu et
biodiversité



Grand Prix



Revilo® : mettre l'eau de pluie au
service de la végétalisation et
du rafraîchissement urbain



Où en sommes-nous ?

Taxonomie Européenne - performance 2024

41 %

de chiffre d'affaires éligible

43 %

des investissements (Capex) éligibles*

Secteurs les plus contributifs à l'éligibilité et
à l'alignement des activités de VINCI en 2024

Transport et distribution d'électricité



Infrastructures de transport ferroviaire



Activités liées à la performance énergétique des bâtiments



Construction et rénovation de bâtiments

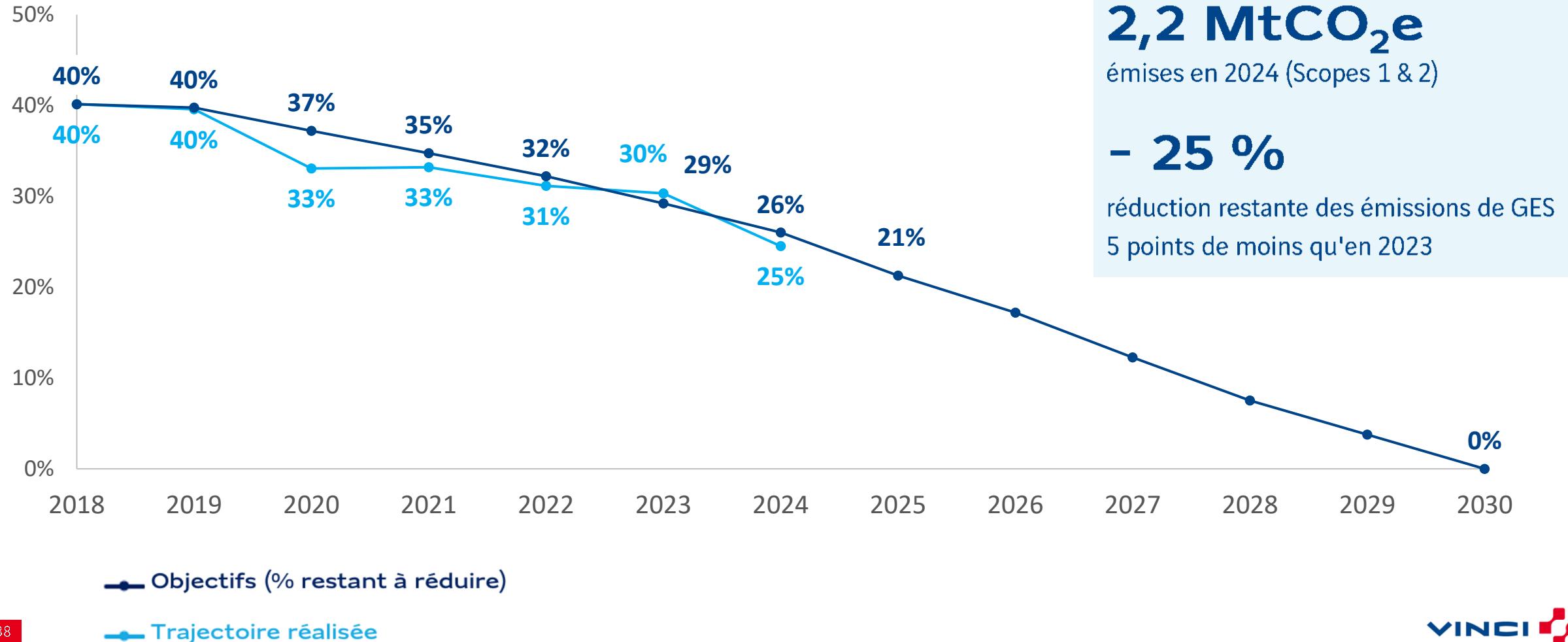
Production d'électricité à partir d'énergie éolienne ou solaire photovoltaïque



Trajectoire carbone 2024

Émissions de gaz à effet de serre au 31.12.2024 (scopes 1 et 2)

Données en valeur **absolues**, retraitées de l'impact des acquisitions





Substitution des énergies fossiles

Actions sur les émissions directes

33 % ENGINS DE CHANTIER ET CAMIONS

- Tester sur le terrain des innovations bas-carbone
- Expérimenter l'utilisation de carburants tels que l'hydrogène et le biogaz

31 % VÉHICULES DE SOCIÉTÉ ET UTILITAIRES

- Accélérer le remplacement des flottes de véhicules légers et utilitaires par des véhicules hybrides, électriques ou à faibles émissions

29 % ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

- Substituer les combustibles fossiles à fortes émissions par du gaz naturel et du gaz d'origine renouvelable

7 % BÂTIMENTS

- Privilégier l'utilisation d'énergies renouvelables (en particulier l'autoconsommation)

Conversion du parc automobile à des véhicules à faibles émissions en France



Consommation de biocarburants



Consommation d'électricité d'origine renouvelable





Efficacité énergétique

Actions sur les émissions directes

33 % ENGINS DE CHANTIER ET CAMIONS

- Suivre les consommations et promouvoir l'éco-conduite

Éco-conduite des engins et camions

(% des engins équipés d'un outil de suivi des consommations d'énergie)



31 % VÉHICULES ET UTILITAIRES

- Promouvoir l'éco-conduite

Éclairage LED



29 % ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

- Optimiser l'efficacité énergétique

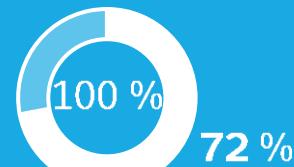
Réduction de la consommation énergétique des usines d'asphalte, en kWh/tonne d'asphalte produite



7 % BÂTIMENTS

- Réaliser des diagnostics d'efficacité énergétique sur le parc de bâtiments du Groupe, déployer des initiatives adaptées (rénovation thermique, éco-conception, ...)

0 % (en 2018)



VINCI Airports et autres concessions



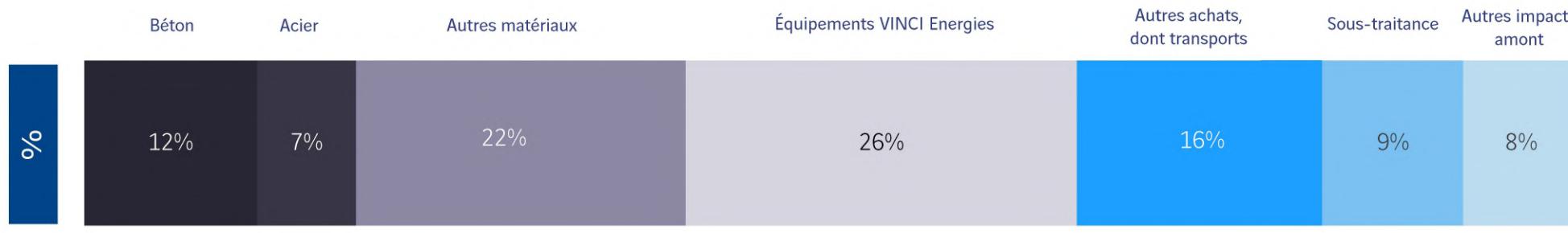
VINCI Autoroutes





Actions de réduction des émissions indirectes scope 3 amont

Émissions de gaz à effet de serre, scope 3 amont (~18 MtCO₂e)



Actions



29 % de béton bas carbone utilisés pour VINCI Construction (contre 20 % en 2023) avec 60 % pour les divisions Bâtiments et Génie civil en France.

Approche **Environment in Design** pour les grands projets, y compris utilisation :
- d'acier recyclé
- de matériaux biosourcés

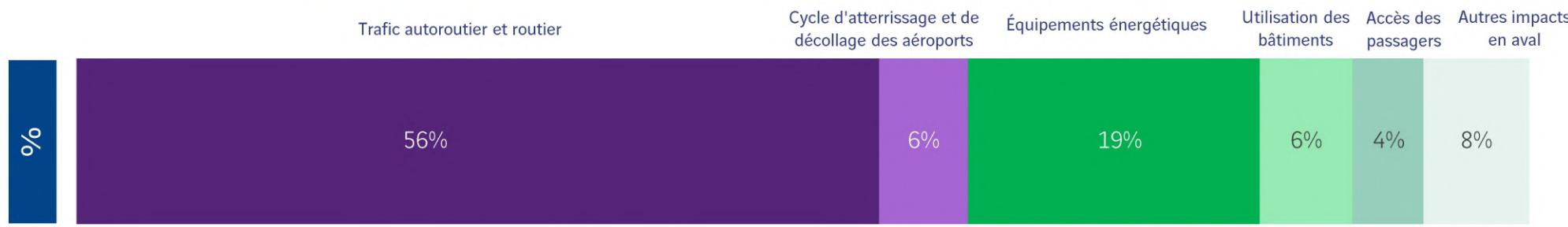


Mobilité bas carbone
et
optimisation logistique



Actions de réduction des émissions indirectes scope 3 aval

Émissions de gaz à effet de serre, scope 3 aval (~30 MtCO₂e)



Actions



100 %
des aires de service de
VINCI Autoroutes
équipées de bornes de
recharge électrique



9 aéroports avec
modulation des
redevances
d'atterrissage en
fonction des émissions
des aéronefs

59 parkings de
covoiturage sur les
autoroutes VINCI Autoroutes



Énergies
renouvelables et
efficacité
énergétique

SAF
(carburants d'aviation
durables) disponibles dans
11 aéroports (dont trois en
phase d'essai)

>125 contrats de performance
globale gérés par VINCI Energies

L'ambition environnementale de VINCI : performance 2024



AMBITION 2030

20 mt
de matériaux recyclés
produits par
VINCI Construction

45 %
d'agrégats d'enrobés
réutilisés sur les chantiers
VINCI Autoroutes chaque
année

Zéro déchet
en décharge pour tous les
aéroports

80 %
de déchets inertes valorisés
chez **VINCI Energies**

Optimiser les ressources
grâce à l'économie circulaire

PERFORMANCE 2024

16 mt de matériaux recyclés dans la
production totale de **VINCI Construction** en 2024

48 % de réutilisation d'agrégats d'enrobés
sur les chantiers de **VINCI Autoroutes** en 2024

15 sites (sur un total de 59)
"zéro déchet en décharge" chez **VINCI Airports** en 2024

75 % de déchets inertes valorisés chez
VINCI Energies en 2024



AMBITION 2030

Tendre vers le
"zéro perte
nette"
de biodiversité

Engagements
act4nature
international

Objectif **zéro
artificialisation
nette**
de **VINCI Immobilier**
en France

Préserver les
milieux naturels

PERFORMANCE 2024

57 sites

(sur un total de 59) utilisant zéro produit
phytosanitaire dans les activités de
VINCI Airports

- 71 %

de produits phytosanitaires utilisés dans
les activités de concessions
en 2024 vs 2018

Seulement 15 %

d'artificialisation des sols dans les opérations
de **VINCI Immobilier** en France en 2024

8 Mds d'euros
de CA labellisé en 2024

L'ambition environnementale de VINCI : performance 2024



AMBITION 2030

20 mt
de matériaux recyclés
produits par
VINCI Construction

45 %
d'agrégats d'enrobés
réutilisés sur les chantiers
VINCI Autoroutes chaque
année

Zéro déchet
en décharge pour tous les
aéroports

80 %
de déchets inertes valorisés
chez **VINCI Energies**

Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire

PERFORMANCE 2024

16 mt de matériaux recyclés dans la
production totale de **VINCI Construction** en 2024

48 % de réutilisation d'agrégats d'enrobés
sur les chantiers de **VINCI Autoroutes** en 2024

15 sites (sur un total de 59)
"zéro déchet en décharge" chez **VINCI Airports** en 2024

75 % de déchets inertes valorisés chez
VINCI Energies en 2024



AMBITION 2030

Tendre vers le
"zéro perte
nette"
de biodiversité

Engagements
act4nature
international

Objectif **zéro
artificialisation
nette**
de **VINCI Immobilier**
en France

Préserver les milieux naturels

PERFORMANCE 2024

57 sites

(sur un total de 59) utilisant zéro produit
phytosanitaire dans les activités de
VINCI Airports

- 71 %

de produits phytosanitaires utilisés dans
les activités de concessions
en 2024 vs 2018

Seulement 15 %

d'artificialisation des sols dans les opérations
de **VINCI Immobilier** en France en 2024

8 Mds d'euros
de CA labellisé en 2024

L'ambition environnementale de VINCI : performance 2024



AMBITION 2030

20 mt
de matériaux recyclés
produits par
VINCI Construction

45 %
d'agrégats d'enrobés
réutilisés sur les chantiers
VINCI Autoroutes chaque
année

Zéro déchet
en décharge pour tous les
aéroports

80 %
de déchets inertes valorisés
chez **VINCI Energies**

Optimiser les ressources
grâce à l'économie circulaire

PERFORMANCE 2024

16 mt de matériaux recyclés dans la
production totale de **VINCI Construction** en 2024

48 % de réutilisation d'agrégats d'enrobés
sur les chantiers de **VINCI Autoroutes** en 2024

15 sites (sur un total de 59)
“zéro déchet en décharge” chez **VINCI Airports** en 2024

75 % de déchets inertes valorisés chez
VINCI Energies en 2024



AMBITION 2030

Tendre vers le
“**zéro perte nette**”
de biodiversité

Engagements
act4nature
international

Objectif **zéro
artificialisation
nette**
de **VINCI Immobilier**
en France

Préserver les
milieux naturels

PERFORMANCE 2024

57 sites

(sur un total de 59) utilisant zéro produit
phytosanitaire dans les activités de
VINCI Airports

- 71 %

de produits phytosanitaires utilisés dans
les activités de concessions
en 2024 vs 2018

Seulement 15 %

d'artificialisation des sols dans les opérations
de **VINCI Immobilier** en France en 2024

8 Mds d'euros
de CA labellisé en 2024

L'ambition environnementale de VINCI : performance 2024



AMBITION 2030

20 mt
de matériaux recyclés
produits par
VINCI Construction

45 %
d'agrégats d'enrobés
réutilisés sur les chantiers
VINCI Autoroutes chaque
année

Zéro déchet
en décharge pour tous les
aéroports

80 %
de déchets inertes valorisés
chez **VINCI Energies**

Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire

PERFORMANCE 2024

16 mt de matériaux recyclés dans la
production totale de **VINCI Construction** en 2024

48 % de réutilisation d'agrégats d'enrobés
sur les chantiers de **VINCI Autoroutes** en 2024

15 sites (sur un total de 59)
"zéro déchet en décharge" chez **VINCI Airports** en 2024

75 % de déchets inertes valorisés chez
VINCI Energies en 2024



AMBITION 2030

Tendre vers le
"zéro perte
nette"
de biodiversité

Engagements
act4nature
international

Objectif **zéro
artificialisation
nette**
de **VINCI Immobilier**
en France

Préserver les milieux naturels

PERFORMANCE 2024

57 sites

(sur un total de 59) utilisant zéro produit
phytosanitaire dans les activités de
VINCI Airports

- 71 %

de produits phytosanitaires utilisés dans
les activités de concessions
en 2024 vs 2018

Seulement **15 %**

d'artificialisation des sols dans les opérations
de **VINCI Immobilier** en France en 2024

8 Mds d'euros
de CA labellisé en 2024



Solutions locales, impact global



MERCI



Gouvernance





Yannick Assouad

Administratrice référente de VINCI

Présidente du comité des Nominations et de la Gouvernance

Synthèse de la gouvernance

Détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre

Conseil d'administration (13 membres)



Xavier Huillard, président-directeur général

Gardien de l'équilibre des pouvoirs



Yannick Assouad*, administratrice référente

4 comités spécialisés qui rendent compte au Conseil d'administration



Comité d'Audit

René Medori
Yannick Assouad*
Caroline Grégoire Sainte Marie
Claude Laruelle



Comité des Nominations et de la Gouvernance

Yannick Assouad*
Benoit Bazin
Claude Laruelle
Marie-Christine Lombard
Dominique Muller



Comité Stratégie et RSE

Benoit Bazin
Carlos F. Aguilar
Annette Messemer
Dominique Muller
Alain Saïd



Comité des Rémunérations

Marie-Christine Lombard
Graziella Gavezotti**
René Medori
Roberto Migliardi

Ouvert à tous les administrateurs

Un Conseil d'administration actif et diversifié

8

96,3 %

50 %

31 %

90 %

7 réunions ordinaires et
1 réunion extraordinaire

Taux
d'assiduité

Taux
de féminisation*

Administreurs
ayant une nationalité étrangère
ou une double nationalité

Taux
d'indépendance*

Composition du Conseil au 31 décembre 2024

- **13** administrateurs dont :
 - 2 représentants des salariés
 - 1 représentant des salariés actionnaires
- **4** administrateurs ayant une nationalité étrangère ou une double nationalité
- **7** hommes et **6** femmes
- **9** administrateurs indépendants
- Ancienneté moyenne : **6,7** ans
- Âge moyen : **64,4** ans

Le comité des Nominations et de la Gouvernance en 2024

8 réunions en 2024

Taux de participation : 100 %



Yannick Assouad*
(présidente)



Benoit Bazin



Claude Laruelle



Marie-Christine
Lombard



Dominique Muller,
administratrice
représentant les salariés
actionnaires

Composition	Principales attributions	Activité en 2024
<p>Présidente indépendante : Yannick Assouad*</p> <p>5 membres (4 membres indépendants et 1 membre représentant les salariés actionnaires)</p>	<ul style="list-style-type: none">✓ Fait des propositions pour la nomination d'administrateurs✓ Fait des recommandations pour la nomination des dirigeants et pour les plans de succession✓ Supervise le processus d'évaluation du Conseil	<ul style="list-style-type: none">✓ Recommandation faite au Conseil concernant le choix du futur directeur général✓ Préparation de l'évaluation du PDG – Évaluation de l'indépendance des membres du Conseil d'administration✓ Proposition de nomination de trois nouveaux administrateurs✓ Plans de succession

* Renouvellement du mandat d'administratrice soumis à l'assemblée générale du 17 avril 2025

Renouvellement d'une administratrice

	Position	Appréciation du Conseil	Année de première nomination
	Yannick Assouad <ul style="list-style-type: none">• Directrice générale adjointe de Thales en charge de l'avionique• Administratrice référente de VINCI• Présidente du comité des Nominations et de la Gouvernance et membre du comité d'Audit de VINCI	Non indépendante à compter du renouvellement de son mandat d'administratrice	2013

Proposition de renouvellement pour un nouveau mandat d'une durée de 4 ans en raison de son expertise dans les domaines du transport aérien et du digital, de sa bonne connaissance du Groupe et de sa forte implication dans les travaux du Conseil et de ses comités.

Après l'assemblée générale, le Conseil nommera parmi ses membres indépendants un nouvel administrateur référent.

Nomination de trois nouveaux administrateurs

		Position	Appréciation du Conseil	Année de première nomination
	Pierre Anjolras Nationalité française	<ul style="list-style-type: none">Directeur général opérationnel de VINCI	Non indépendant	2025
	Karla Bertocco Trindade Nationalité brésilienne	<ul style="list-style-type: none">Présidente du conseil d'administration de Sabesp	Indépendante	2025
	María Victoria Zingoni Nationalités argentine et espagnole	<ul style="list-style-type: none">Directrice générale de la branche Power de GE Vernova	Indépendante	2025

Principales caractéristiques du Conseil si les résolutions sont adoptées par l'assemblée générale

50 %



Taux de féminisation*

33 %



Administrateurs
ayant une nationalité étrangère ou
une double nationalité

75 %



Taux d'indépendance*

Composition du Conseil après l'AGM

- **15 administrateurs** dont :
 - 2 représentants des salariés
 - 1 représentant des salariés actionnaires
- **9 administrateurs indépendants**
- **8 hommes et 7 femmes**
- **5 administrateurs** ayant une nationalité étrangère ou une double nationalité
- Ancienneté moyenne : **6,1 ans**

Organisation de la gouvernance après la dissociation des fonctions

Détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre



Conseil d'administration (15 membres)

Organise et supervise les travaux du Conseil



Président dissocié

Met en œuvre les décisions du Conseil et est en charge de la gestion opérationnelle du Groupe



Directeur général

Gardien de l'équilibre des pouvoirs



Administrateur référent indépendant

4 comités spécialisés qui rendent compte au Conseil d'administration



Comité d'Audit

Comité des Nominations et de la Gouvernance

Comité Stratégie et RSE

Comité des Rémunérations

Ouvert à tous les administrateurs



Benoit Bazin

Président du comité Stratégie et RSE

Le comité Stratégie et RSE en 2024

9 réunions en 2024

Taux de participation : **90 %**
Taux de participation de l'ensemble des administrateurs, incluant ceux qui ne sont pas membres permanents : **88,5 %**



Benoit Bazin
(président)



Carlos F. Aguilar



Annette
Messemer



Dominique Muller,
administratrice
représentant les
salariés actionnaires



Alain Saïd,
administrateur
représentant les
salariés

Composition	Principales attributions	Activité en 2024
Président indépendant : Benoit Bazin	✓ Formulation d'un avis sur les projets d'acquisition ou de cession de participations dont la valeur excède 50 millions d'euros	✓ Examen de projets d'acquisition
5 membres permanents (3 membres indépendants, 1 membre représentant les salariés et 1 membre représentant les salariés actionnaires)	✓ S'assure de la prise en compte des sujets relevant de la RSE dans la stratégie du Groupe et dans sa mise en œuvre ✓ S'assure de l'existence et du fonctionnement des dispositifs d'alerte ✓ Examen des engagements du Groupe en matière de développement durable	✓ Point sur la mise en œuvre des actions « engagement citoyen » et des actions en matière d'éthique et de vigilance ✓ Point sur la mise en œuvre de l'ambition environnementale du Groupe ✓ Présentation de la réglementation et des enjeux de durabilité
Réunions ouvertes à tous les administrateurs		



Marie-Christine Lombard

Présidente du comité des Rémunérations

Le comité des Rémunérations en 2024

3 réunions en 2024

Taux de participation : **100 %**



Marie-Christine
Lombard
(présidente)



Graziella
Gavezotti*



René Medori



Roberto Migliardi,
administrateur
représentant les
salariés

Composition	Principales attributions	Activité en 2024
<p>Présidente indépendante : Marie-Christine Lombard</p> <p>4 membres (3 membres indépendants et 1 membre représentant les salariés)</p>	<ul style="list-style-type: none">✓ Rémunération des dirigeants mandataires sociaux✓ Plans d'actionnariat salarié✓ Plans d'actions de performance destinés à fidéliser et motiver les cadres et les dirigeants	<ul style="list-style-type: none">✓ Examen de la politique des dirigeants mandataires sociaux✓ Fixation de la part variable de la rémunération du président-directeur général au titre de l'exercice 2023✓ Suivi des opérations d'actionnariat salarié✓ Proposition de mise en place de plans d'incitation à long terme et calcul des performances pour les plans échus

* Expiration du mandat à l'issue de l'assemblée générale du 17 avril 2025

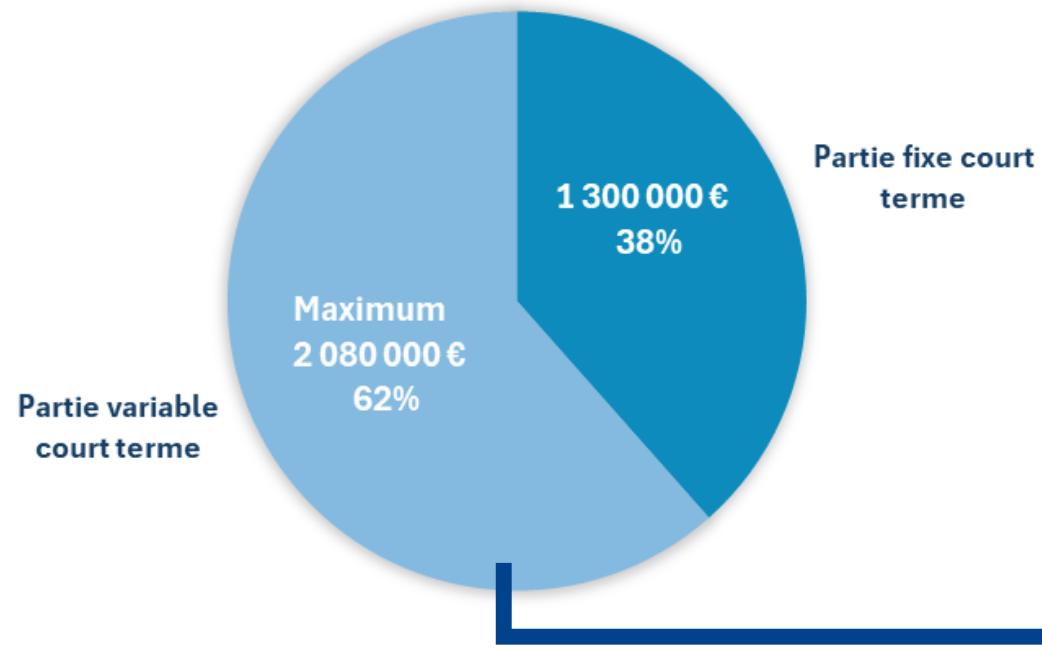
Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration (12^e résolution)

- **Enveloppe globale** : 1 600 000 euros, fixée par l'assemblée générale du 17 avril 2019
- Rémunération de base pour un administrateur : 26 500 euros par an + 3 500 euros par réunion
- Rémunérations complémentaires :
 - Administrateur référent : 55 000 euros par an,
 - Président de comité : 20 000 euros par an,
 - Membre de comité : 4 000 euros, 5 500 euros, ou 10 000 euros par an selon le comité (fixe) + 1 500 euros par réunion,
 - Indemnité de déplacement : 1 000 euros (continent européen) ou 6 000 euros (autres continents)

Politique de rémunération du président-directeur général (13^e résolution)

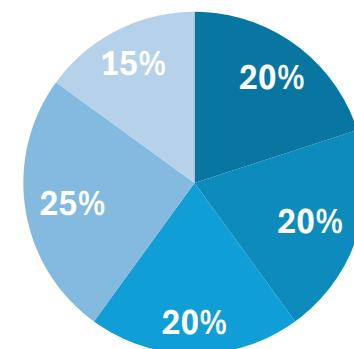
Structure de la rémunération plafonnée du président-directeur général pour 2025

Rémunération payable prorata temporis



Pas de partie long terme

Partie variable court terme

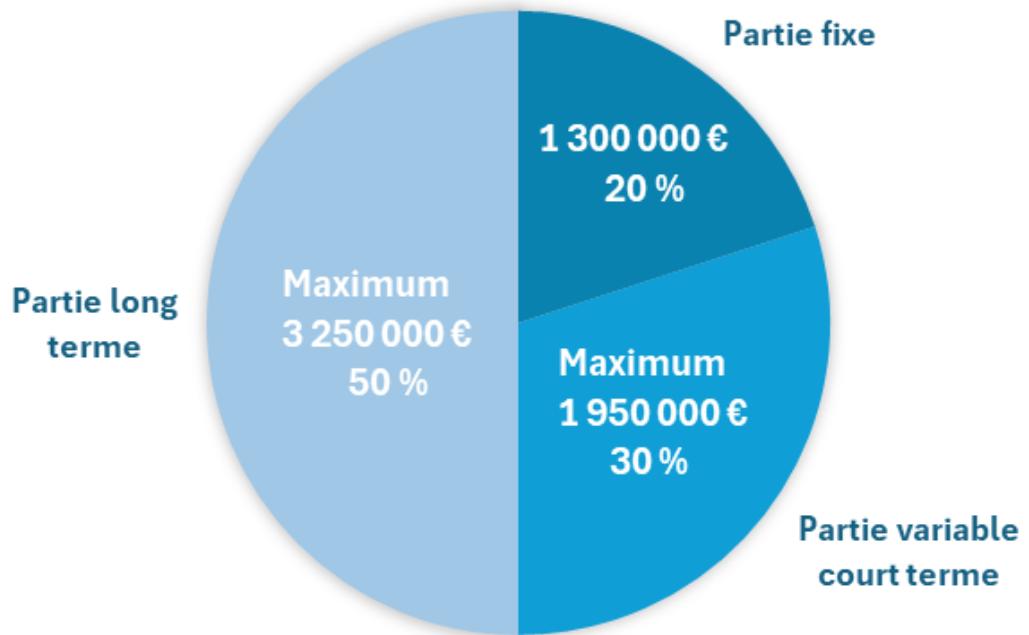


- Résultat net par action
- Ebitda
- Résultat opérationnel courant
- Critères ESG
- Performance managériale

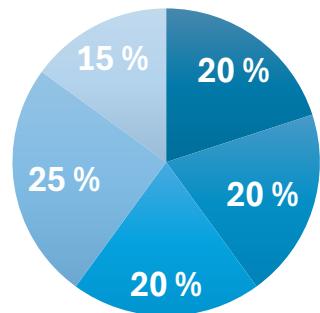
Politique de rémunération du directeur général (14^e résolution)

Structure de la rémunération plafonnée du directeur général

Rémunération payable prorata temporis

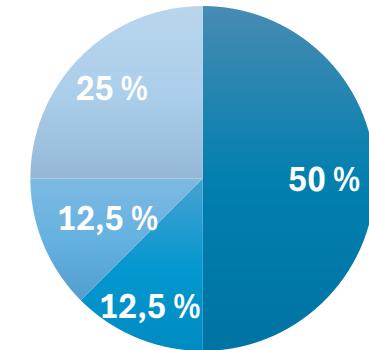


Partie variable court terme



- Résultat net par action
- Ebitda
- Résultat opérationnel courant
- Critères ESG

Partie variable long terme



- Critère économique
- Performance boursière
- Maitrise de l'endettement
- Critères ESG

Politique de rémunération du président dissocié

- Partie fixe court-terme : 900 000 € (en base annuelle)
- Pas de partie variable court-terme
- Pas de partie variable long-terme

Rémunération de Xavier Huillard, président-directeur général, au titre de 2024 (17^e résolution)

Rémunération court terme

Atteinte des objectifs de performance à **96 %**

- Très bonnes performances économiques : objectifs atteints à 100 %
- Atteinte des objectifs managériaux à 100 %
- Atteinte des objectifs RSE à 84 %

Montant de la part variable 1 996 800 €

Plan d'incitation à long terme

- Attribution d'un droit à recevoir 35 718 actions VINCI en 2027 dans les conditions de droit commun sous réserve de conditions de performance (économique, financières et RSE)
- MAIS : réduction prorata temporis allant de la date d'attribution initiale du plan jusqu'à la date de fin de son mandat de directeur général

Système d'actionnariat salarié

Plan d'épargne Groupe

- **Plus de 170 000 collaborateurs** (anciens et présents) sont actionnaires de VINCI grâce à un Plan d'épargne d'entreprise :
 - France : possibilité de souscrire à des augmentations de capital réservées en bénéficiant d'une décote de 5 % moyennant un blocage pendant 5 ans des avoirs. Valeur des avoirs investis : 5,5 Mds€ (au 31/12/2024) - Portefeuille moyen : 42,3 K€
 - International (46 pays en 2024) : possibilité de souscrire à des augmentations de capital réservées sans décote mais attribution d'actions gratuites si les avoirs restent bloqués 3 ans et sous condition de présence. Valeur des avoirs investis : 696,6 M€
- La participation des salariés au travers des FCPE s'élève à 10,9 % du capital (au 31/12/2024)

Système d'actionnariat salarié

Plan d'actions de performance

- Allocations conditionnelles de plus de 2,58 millions d'actions existantes VINCI (0,44 % du capital) à **4 582 cadres dirigeants et collaborateurs**
- Régime juridique : actions gratuites au sens de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce
- Attributions définitives le 9 avril 2027 sous conditions de présence et de performance : création de valeur, critères financiers (maîtrise de l'endettement et performance boursière relative), critère environnemental externe, critère sécurité et critère lié à la féminisation des fonctions managériales



René Medori

Président du comité d'Audit

Comité d'Audit

5 réunions en 2024 - Taux de présence : 100 %

Composition

Président :



René Medori
administrateur
indépendant

Suivi du processus d'élaboration de l'information financière :

- examen des comptes consolidés et sociaux ainsi que des recalages budgétaires
- revue de la politique financière du Groupe : gestion de la liquidité et de la dette
- revue de la politique et du programme d'assurances du Groupe
- revue du rapport de transparence fiscale
- revue de la démarche de mise en œuvre de la CSRD au sein du Groupe et du projet de rapport de durabilité 2024

Membres :



Yannick Assouad
administratrice
référence

Suivi de l'efficacité des systèmes de gestion des risques :

- revue de la cartographie des risques du Groupe
- revue du rapport d'activité du comité des risques du holding
- retour d'expérience sur certains projets difficiles
- revue des principaux litiges en cours



**Caroline Grégoire
Sainte Marie**
administratrice
indépendante

Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne :

- examen des dispositifs en place chez VINCI Energies
- revue des résultats de l'enquête annuelle d'auto-évaluation
- revue des rapports annuels de contrôle interne des pôles et divisions
- revue du rapport sur la gestion des risques et le contrôle interne de VINCI



Claude Laruelle
administrateur
indépendant

Suivi du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes :

- examen des conclusions des travaux des commissaires aux comptes
- revue de la déclaration d'indépendance des commissaires aux comptes et de leurs honoraires
- suivi de l'appel d'offre pour la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2025 pour une durée de 6 ans, et recommandation au Conseil d'Administration



Rapports des commissaires aux comptes



Marc de Villartay

Commissaire aux comptes

Rapports des commissaires aux comptes

1.	Rapport sur les comptes consolidés de VINCI (Document d'enregistrement universel 2024 pages 386 à 389)
2.	Rapport sur les comptes annuels de VINCI (Document d'enregistrement universel 2024 pages 405 à 407)
3.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (Document d'enregistrement universel 2024 page 408)
4.	Quatre rapports complémentaires des commissaires aux comptes sur l'utilisation de délégations données, lors des assemblées générales antérieures, à votre Conseil d'administration pour procéder à des opérations sur le capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales
5.	Cinq rapports des commissaires aux comptes sur des délégations ou des autorisations à donner au Conseil d'administration pour réaliser des opérations sur le capital (Résolutions : 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, et 27)
6.	Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (Document d'enregistrement universel pages 309 à 312)

Rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels

Titre du rapport	Opinion	Justification des appréciations - Points clés de l'audit
Rapport sur les comptes consolidés (1 ^{re} résolution)	Certification sans réserve	<ul style="list-style-type: none">- Valeur recouvrable des goodwill et des immobilisations incorporelles ainsi que des participations dans les sociétés concessionnaires mises en équivalence- Comptabilisation des contrats de construction- Provisions pour risques et litiges
Rapport sur les comptes annuels (2 ^e résolution)	Certification sans réserve	<ul style="list-style-type: none">- Évaluation des titres de participation

➤ Nous certifions que les comptes consolidés et annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat de l'exercice ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice.

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Titre du rapport	Commentaires
Rapport spécial sur les conventions réglementées	<ul style="list-style-type: none">▶ Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.▶ Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Rapports relatifs à des résolutions de la compétence d'une assemblée générale extraordinaire

Résolution	Objet	Durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration	Modalités
18 ^e	Autorisation de réduction du capital social par l'annulation d'actions détenues en propre par la Société	26 mois	<ul style="list-style-type: none">▶ Dans la limite de 10 % du capital social
20 ^e , 21 ^e , 22 ^e , 23 ^e et 24 ^e	Autorisation d'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois	<ul style="list-style-type: none">▶ Le montant nominal des augmentations de capital ne pourra excéder :<ul style="list-style-type: none">▪ 150 M€ ou 300 M€ d'augmentation du capital social en fonction des résolutions▪ 10 % du nombre total d'actions▶ Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être émises ne pourra excéder 3 Mds€ ou 5 Mds€ en fonction des résolutions

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités des opérations proposées et sur les informations données dans les rapports du Conseil d'administration.
- Le cas échéant, nous établirons des rapports complémentaires lors de l'utilisation des autorisations consenties au titre des 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e et 26^e résolutions.

Rapports relatifs à des résolutions de la compétence d'une assemblée générale extraordinaire

Résolution	Objet	Durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration	Modalités
25 ^e	Délégation de compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois	<ul style="list-style-type: none">▶ Dans la limite de 1,5 % du capital social▶ Le prix de souscription des actions nouvelles ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la période de souscription
26 ^e		18 mois	
27 ^e	Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes, dites actions de performance, acquises par la Société en faveur des salariés français ou étrangers	38 mois	<ul style="list-style-type: none">▶ Dans la limite de 1 % du capital social▶ Acquisition définitive à l'issue d'un délai non inférieur à 3 ans à compter de la date d'attribution avec condition de présence▶ Attribution définitive soumise à des conditions de performance

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités des opérations proposées et sur les informations données dans les rapports du Conseil d'administration.
- Le cas échéant, nous établirons des rapports complémentaires lors de l'utilisation des autorisations consenties au titre des 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e et 26^e résolutions.

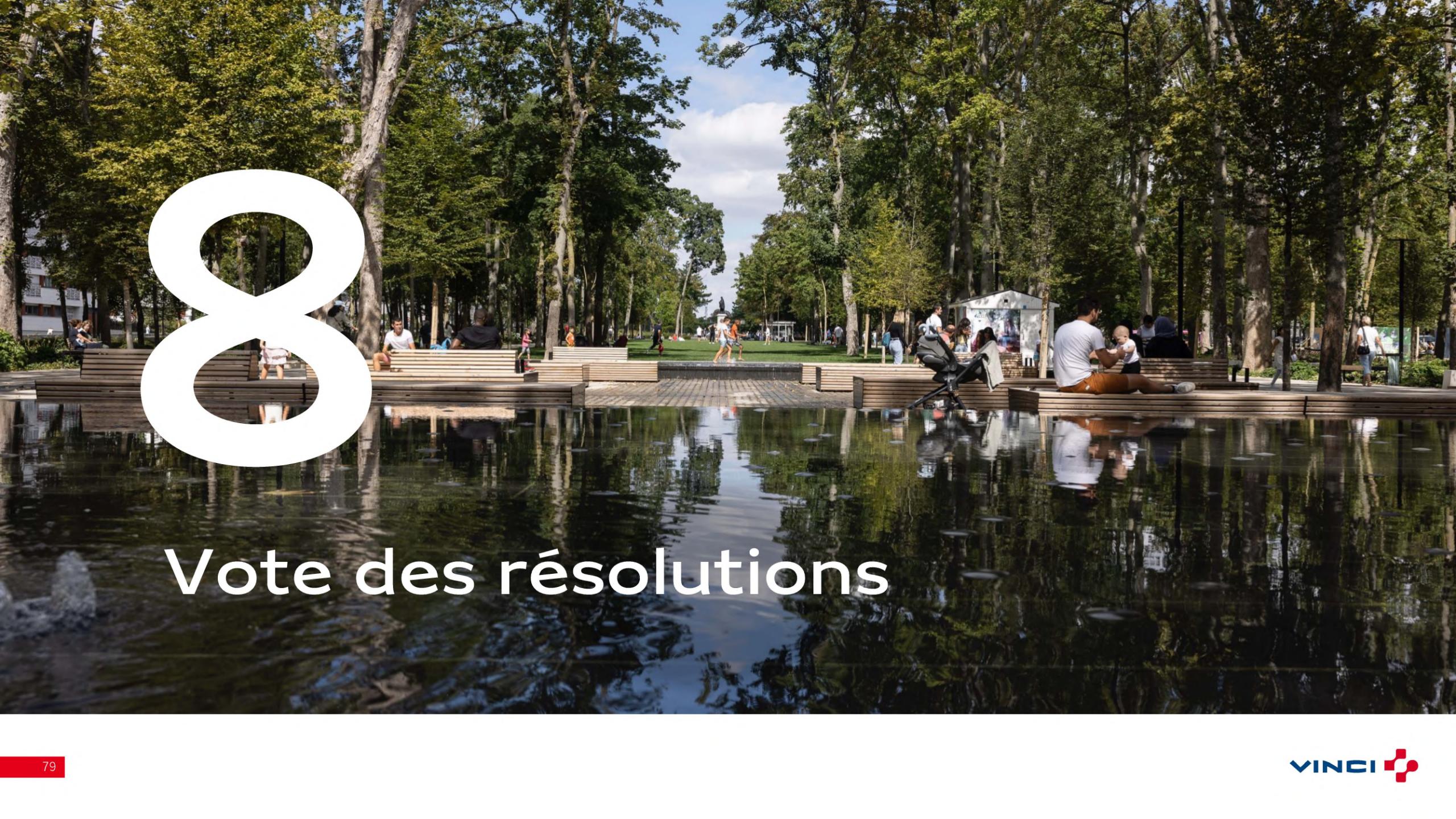
Rapport de certification des informations en matière de durabilité

Nouvelle obligation 2024 :

Titre du rapport	Opinion
Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852	<p>Certification sans réserve : pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de durabilité de VINCI</p> <p>Observation portant sur les informations figurant au paragraphe « 1.1.3 – Bases de préparation du rapport de durabilité » décrivant le contexte de préparation de ce rapport ainsi que les précisions méthodologiques apportées par le Groupe (notamment les principales hypothèses et estimations)</p>

7

Séance de questions



8

Vote des résolutions



Patrick Richard

Directeur juridique de VINCI
Secrétaire du Conseil d'administration

1re résolution

**Approbation des comptes consolidés
de l'exercice 2024**

Résultat net consolidé part du Groupe : 4 863 millions d'euros

2e résolution

**Approbation des comptes sociaux
de l'exercice 2024**

Bénéfice net : 1 784 millions d'euros

3e résolution

Affectation du résultat social de l'exercice 2024

- Dividende : 4,75 euros par action
- Acompte sur dividende : 1,05 euro par action mis en paiement en octobre 2024
- Solde du dividende : 3,70 euros par action
- Date de détachement du coupon : 22 avril 2025
- Date de mise en paiement du solde du dividende : 24 avril 2025

4^e résolution

Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Yannick Assouad

- Administratrice non indépendante
- Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028

5e résolution

Nomination de M. Pierre Anjolras en qualité d'administrateur

- Administrateur non indépendant
- Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028

6e résolution

Nomination de Mme Karla Bertocco Trindade en qualité d'administratrice

- Administratrice indépendante
- Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028

7e résolution

Nomination de Mme María Victoria Zingoni en qualité d'administratrice

- Administratrice indépendante
- Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028

8e résolution

Renouvellement de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaire aux comptes

- Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2030

9e résolution

Nomination de Ernst & Young Audit en qualité de commissaire aux comptes

- Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2030

10^e résolution

Nomination de Ernst & Young Audit en qualité de commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité

- Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2030

11^e résolution

Renouvellement de la délégation de pouvoirs au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

- Nombre maximum d'actions pouvant être acquises : 10 % du capital
- Prix d'achat maximum : 150 euros par action
- Montant maximal des achats autorisés : 5 milliards d'euros
- Durée : 18 mois

12e résolution

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

- Enveloppe globale : 1 600 000 euros, fixée par l'assemblée générale du 17 avril 2019
- Rémunération fixe : 26 500 euros pour chaque administrateur en base annuelle
- Somme supplémentaire pour l'administrateur référent : 55 000 euros en base annuelle
- Rémunération supplémentaire liée à la participation aux réunions du Conseil et de ses comités
- Information détaillée pages 151 et 152 du document d'enregistrement universel 2024

13e résolution

Approbation de la politique de rémunération du président-directeur général pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et la dissociation des fonctions

- Rémunération fixe : 1 300 000 euros en base annuelle
- Rémunération variable court terme : déterminée au vu des performances du Groupe et plafonnée à 160 % de la rémunération fixe
- Pas de rémunération variable long terme
- Avantage en nature : véhicule de fonction
- Information détaillée page 152 et suivantes du document d'enregistrement universel 2024

14e résolution

Approbation de la politique de rémunération du directeur général à compter de sa nomination

- Rémunération fixe : 1 300 000 euros en base annuelle
- Rémunération variable court terme : déterminée au vu des performances du Groupe et plafonnée à 150 % de la rémunération fixe
- Rémunération long terme : attribution d'une allocation annuelle conditionnelle d'actions de la Société dont la juste valeur à l'attribution est plafonnée à 3 250 000 euros
- Avantage en nature : véhicule de fonction
- Information détaillée page 152 et suivantes du document d'enregistrement universel 2024

15e résolution

Approbation de la politique de rémunération du président dissocié à compter de la dissociation des fonctions

- Rémunération fixe : 900 000 euros en base annuelle
- Pas de rémunération variable court terme et long terme
- Avantage en nature : véhicule de fonction
- Information détaillée page 152 et suivantes du document d'enregistrement universel 2024

16e résolution

Approbation du rapport sur les rémunérations

Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants :

- montant global versé en 2024 : 1 226 815 euros
- montant global dû au titre de 2024 : 1 202 315 euros
- information détaillée page 163 du document d'enregistrement universel 2024

Rémunération de M. Xavier Huillard :

- montant total versé en numéraire en 2024 : 3 303 731 euros
- montant total attribué en numéraire au titre de 2024 : 3 302 605 euros
- juste valeur des actions objet du PILT 2024 : 3 379 994 euros
- information détaillée page 159 et suivantes du document d'enregistrement universel 2024

17e résolution

Approbation de la rémunération versée en 2024 ou attribuée au titre de 2024 à M. Xavier Huillard

- Rémunération fixe : 1 300 000 euros
- Rémunération variable : 1 996 800 euros
- Plan d'incitation à long terme 2024 : 35 718 actions sous conditions de présence et de performance interne et externe, représentant une juste valeur de 3 379 994 euros
- Jetons de présence perçus d'une filiale étrangère : 13 750 euros déduits de la part variable court terme de la rémunération
- Avantage en nature : 5 805 euros
- Régime de retraite supplémentaire à prestations définies : aucun versement
- Information détaillée page 159 et suivantes du document d'enregistrement universel 2024

18e résolution

Renouvellement de l'autorisation en vue de réduire le capital par l'annulation des actions VINCI détenues par la Société

- Plafond : 10 % du capital par périodes successives de 24 mois pour l'appréciation de cette limite
- Durée : 26 mois

19e résolution

Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission

- Plafond : montant total des réserves, bénéfices ou primes d'émission capitalisables
- Durée : 26 mois

20^e résolution

Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription

- Plafond des augmentations de capital pouvant être réalisées en vertu des 20^e, 21^e, 22^e et 23^e résolutions : 300 millions d'euros
- Plafond des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être réalisés en vertu des 20^e, 21^e et 22^e résolutions : 5 milliards d'euros
- Durée : 26 mois

21^e résolution

Délégation de compétence à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières représentatives de créances et donnant accès au capital ou à des titres de capital existants par offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du CMF

- Plafond des augmentations de capital pouvant être réalisées en vertu des 20^e, 21^e, 22^e et 23^e résolutions : 300 millions d'euros, dont 150 millions d'euros pour les 21^e et 22^e résolutions
- Plafond des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être réalisés en vertu des 20^e, 21^e et 22^e résolutions : 5 milliards d'euros, dont 3 milliards d'euros pour les 21^e et 22^e résolutions
- Plafond des augmentations de capital pouvant être réalisées en vertu des 21^e, 22^e et 24^e résolutions : 10 % du capital social
- Durée : 26 mois

22^e résolution

Délégation de compétence à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières représentatives de créances et donnant accès au capital ou à des titres de capital existants par offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du CMF

- Plafond des augmentations de capital pouvant être réalisées en vertu des 20^e, 21^e, 22^e et 23^e résolutions : 300 millions d'euros, dont 150 millions d'euros pour les 21^e et 22^e résolutions
- Plafond des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être réalisés en vertu des 20^e, 21^e et 22^e résolutions : 5 milliards d'euros, dont 3 milliards d'euros pour les 21^e et 22^e résolutions
- Plafond des augmentations de capital pouvant être réalisées en vertu des 21^e, 22^e et 24^e résolutions : 10 % du capital social
- Durée : 26 mois

23^e résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires

- Possibilité offerte pour les émissions de titres décidées en application des 20^e, 21^e et 22^e résolutions en cas de demande excédentaire
- Délai : 30 jours de la clôture de la souscription
- Limite : 15 % de l'émission initiale
- Durée : 26 mois

24^e résolution

Délégation à l'effet d'émettre toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres consentis à la Société

- Plafond des augmentations de capital pouvant être réalisées en vertu des 21^e, 22^e et 24^e résolutions : 10 % du capital social
- Durée : 26 mois

25^e résolution

Délégation à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la Société et de sociétés du groupe VINCI dans le cadre de plans d'épargne

- Plafond des 25^e et 26^e résolutions : 1,5 % du capital
- Suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des bénéficiaires
- Prix de souscription des actions nouvelles : supérieur ou égal à 95 % de la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil
- Durée : 26 mois

26^e résolution

Délégation à l'effet de procéder à des augmentations du capital réservées à une catégorie de bénéficiaires afin d'offrir aux salariés de certaines filiales étrangères des avantages comparables à ceux offerts aux salariés français

- Plafond des 25^e et 26^e résolutions : 1,5 % du capital
- Suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des bénéficiaires
- Prix de souscription des actions nouvelles : supérieur ou égal à 95 % de la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil
- Durée : 18 mois

27e résolution

Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions de performance existantes acquises par la Société en faveur des salariés du Groupe

- Plafond : 1 % du capital
- Attribution définitive des actions à l'issue d'un délai de 3 ans au moins sous conditions de présence et de performance
- Conditions de performance constituées de critère(s) économique(s), financier(s) et ESG
- Durée : 38 mois

28e résolution

Pouvoirs pour les formalités



Assemblée générale des actionnaires

17 AVRIL 2025 - PARIS